

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le vingt-deux juin, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoint au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Madame Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Nicolas FOUQUE qui donne procuration à M. Nicolas PIOT, M. Patrick BONNEMYE qui donne procuration à M. Olivier MALECAMP, M. Julien BOUILLON qui donne procuration à M. Ludovic GOURDY, M. Philippe JOLY qui donne procuration à Mme Sylvie MARCHAND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Ludovic GOURDY

Après avoir procédé à l'appel des élus, Monsieur le Maire fait ensuite adopter le compte rendu de la séance du 17 mai 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

I. AFFAIRES GENERALES

• **Délibération n°CM18/060/2022 : Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis le 9 mai 2022**

- **Prend acte** de ces décisions :

N° décision	Date	Société	Libellé	Montant
39/2022	16/05/2022	CREDIT AGRICOLE	Emprunt 1.5 M€ - Crédit Agricole	1 500 000 €
40/2022	11/05/2022	CNFPT	Signature de 2 bons de commande / Formation professionnelle de M. Thierry FONTAINE / CNFPT	750 € TTC
41/2022	19/05/2022	-	Participations des familles – Stages d'été de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) – Du 11 au 15 juillet 2022 et du 22 au 26 août 2022	-
42/2022	06/06/2022	CREATION POLE SPORTIF	Attribution des marchés de travaux	1 795 464 € TTC
43/2022	09/06/2022	Atelier de l'Orage	Signature d'un contrat de coréalisation / Compagnie Atelier de l'Orage / Spectacle "Hands Up" /	1 582.50 € TTC

			Le 06/07/2022 / L'Estivale 2022 – LEJO	
44/2022	21/06/2022	-	Participations de la Commune en matière de transports scolaires – année 2022/2023	-

II. FINANCES

• Délibération n°CM18/061/2022 : Commune – Adoption du Compte de Gestion – Exercice 2021

- **Approuve** le compte de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2021 s'établissant comme suit :

Section	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultats de L'exercice (c = a-b)	Excédent ou déficit antérieur reporté (d)	Résultat de clôture (d + c)
Fonctionnement	4 649 485.94 €	4 491 637.29 €	157 848.65 €	802 941.96 €	960 790.61 €
Investissement	1 207 101.66 €	2 289 869.56 €	- 1 082 767.90 €	618 442.19 €	- 464 325.71 €
TOTAL	5 856 587.60 €	6 781 506.85 €	- 924 919.25 €	1 421 384.15 €	496 464.90 €

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. Joly, Mme Marchand, M. Meunier)

• Délibération n°CM18/062/2022 : Commune – Adoption du Compte Administratif – Exercice 2021

- **Adopte** le Compte Administratif de l'exercice 2021 ainsi qu'il suit :

Section	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultats de L'exercice (c = a-b)	Excédent ou déficit antérieur reporté (d)	Résultat de clôture (d + c)
Fonctionnement	4 649 485.94 €	4 491 637.29 €	157 848.65 €	802 941.96 €	960 790.61 €
Investissement	1 207 101.66 €	2 289 869.56 €	- 1 082 767.90 €	618 442.19 €	- 464 325.71 €
TOTAL	5 856 587.60 €	6 781 506.85 €	- 924 919.25 €	1 421 384.15 €	496 464.90 €

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. Joly, Mme Marchand, M. Meunier)

• Délibération n°CM18/063/2022 : Commune – Affectation des résultats – Exercice 2021

- **Décide** d'affecter les résultats de l'exercice 2021 comme suit :

En section d'investissement – Dépenses :

Compte 001 – Déficit de l'exercice 2021 464 325.71 €

En section de fonctionnement – Recettes :

Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté 2021 – Excédent : 960 790.61 €

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. Joly, Mme Marchand, M. Meunier)

• **Délibération n°CM18/064/2022 : Bilan 2021 des acquisitions et cessions foncières**

- **Prend acte** de la communication du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune en 2021.

- **Décide** d'en informer la population.

• **Délibération n°CM18/065/2022 : Admissions en non-valeur**

- **Décide** l'admission en non-valeur de titres émis de 2004 à 2017 pour un montant total de 5 744.10 € selon l'état présenté par Madame la Trésorière Principale d'Arpajon.

- **Dit** que la dépense correspondante a été inscrite au budget de l'exercice 2022 de la commune d'Ollainville au compte 6541 – Créances admises en non-valeur.

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM18/066/2022 : Provision pour dépréciation des comptes de tiers - 2022**

- **Décide** la constitution d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers dont le montant est évalué par le Service de Gestion Comptable à 2 400 €.

- **Dit** que la dépense correspondante a été inscrite au budget de l'exercice 2022 de la commune d'Ollainville au compte 6817 – Dotation aux provisions pour dépréciation d'actifs circulants.

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM18/067/2022 : Tennis Club Ollainville – Subvention exceptionnelle**

- **Décide** de verser une subvention de 120 €uros au TCO pour couvrir la dépense correspondante,

- **Dit** que la dépense correspondante est inscrite au Budget Primitif 2022.

Adoptée à l'unanimité

III. ENFANCE

• **Délibération n°CM18/068/2022 : Adoption du règlement intérieur des accueils péri et extrascolaires**

- **Approuve** le règlement intérieur, annexé à la présente délibération.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le document.

- **Dit** que ce règlement intérieur sera applicable à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM18/069/2022** : Animations musicales – Intervenant dans les écoles d'Ollainville – Année scolaire 2022/2023

- **Dit** que la répartition des heures allouées se déroulera de la manière suivante pour l'année scolaire 2022/2023 :

- École élémentaire : 7 heures d'enseignement annuelles par classe majorées de 1/8 au titre de concertation- bilan
- École maternelle : 6 heures 30 d'enseignement annuelles par classe majorées de 1/8 au titre de concertation-bilan
- 78 heures 45 dédiées à la réalisation d'un projet artistique sur l'une des quatre écoles (70 h de préparation + 8h45 de concertation-bilan).

- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat avec l'intervenant.

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM18/070/2022** : Éducation sportive – Intervenant dans les écoles d'Ollainville – Année scolaire 2022/2023

- **Dit** que la répartition des heures allouées se déroulera de la manière suivante pour l'année scolaire 2022/2023 :

- École élémentaire : 10 heures annuelles par classe
- École maternelle : 11 heures annuelles par classe

- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat avec l'intervenant.

Adoptée à l'unanimité

IV. JEUNESSE

• **Délibération n°CM18/071/2022** : Participations Espace Jeunes 2022/2023

- **Adopte** les participations à l'Espace Jeunes détaillées ci-dessous pour l'année scolaire 2022/2023 :

- Une carte d'adhérent :
 1. 5 € pour les jeunes ollainvillois
 2. 20 € pour les extérieurs

qui donne accès à l'Espace Jeunes sans restriction aux heures d'ouverture ainsi qu'aux activités gratuites.

- Une participation selon les quotients familiaux avec application d'un taux d'effort sur le coût réel de la sortie sera demandée pour les activités payantes :

Quotients familiaux	Taux d'effort
230<=QF1<539	20 %
540<=QF2<1039	30 %
1040<=QF3<1529	40 %

1530<=QF4<1930	50 %
Extérieurs	coût réel de la sortie

- **Rappelle** que les recettes – carte d’adhérent et participations aux sorties ou activités payantes – sont encaissées par la régie recettes et avances de l’Espace Jeunes.

- **Rappelle** que les participations aux séjours jeunes seront calculées sur la base des 10 tranches des quotients familiaux et que le coût réel du séjour sera appliqué aux extérieurs.

Adoptée à l’unanimité

V. CULTURE

• **Délibération n°CM18/072/2022 : Demande de subvention dans le cadre du Contrat Culturel de Territoire – Dépôt du dossier**

- **Prend acte** de la politique culturelle de la commune d’Ollainville.

- **Approuve** les termes du Contrat Culturel de Territoire proposé par le Département.

Adoptée à l’unanimité

VI. ENVIRONNEMENT

• **Délibération n°CM18/073/2022 : Demande d’adhésion au SMOYS au titre de la compétence « Mobilité électrique » définie comme compétence relative aux infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)**

- **Décide** d’adhérer au SMOYS au titre de sa compétence « mobilité électrique » relative aux Infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE).

- **Autorise** le transfert au SMOYS de la compétence « mobilité électrique » définie comme compétence « relative aux Infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) ».

- **Autorise** le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « mobilité électrique » et la mise en œuvre du projet.

Adoptée à l’unanimité

VII. PERSONNEL

• **Délibération n°CM18/074/2022 : Protection Sociale Complémentaire au profit des agents– Débat sur les garanties accordées**

Le Conseil Municipal a débattu des enjeux de la protection sociale complémentaire.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le document support présenté au Comité Technique.

• **Délibération n°CM18/075/2022 : Délibération autorisant l'autorité territoriale à ester en justice en cas de contentieux lié aux élections professionnelles**

- **Autorise** le Maire à représenter le Conseil municipal pour tout litige relatif aux élections professionnelles (Comité Social Territorial) du 8 décembre 2022 et à faire appel à un avocat en cas de besoin.

- **Décide** d'inscrire les crédits nécessaires au budget au règlement des sommes dues au titre des frais d'honoraires et frais d'actes contentieux.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. Joly, Mme Marchand, M. Meunier)

• **Délibération n°CM18/076/2022 : Contrats d'apprentissage**

- **Décide** de recourir aux contrats d'apprentissage.

- **Décide** d'autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement de deux apprenti-e-s conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Enfance	1	CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance	2 ans
Technique	1	CAP Jardinier - Paysagiste	2 ans

- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Adoptée à l'unanimité

VIII. URBANISME

• **Délibération n°CM18/077/2022 : Dénomination voirie : changement de nom de la Rue du Moulin Neuf**

- **Décide** de renommer la Rue du Moulin Neuf « Rue Joseph Passereau ».

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM18/078/2022 : Signature de la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) pour l'opération de construction « Route de Limours »**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer une convention de projet urbain partenarial avec le constructeur retenu, ainsi que tous les documents afférents.

- **Dit** que les crédits seront inscrits au Budget de la Commune.

Adoptée à la majorité absolue (3 voix contre : M. Joly, Mme Marchand, M. Meunier)

IX. INFORMATIONS

Présentation des subventions notifiées sur la période juin 2021 à juin 2022.

La séance est close à 23h20.

Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU



Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 18 juillet 2022.

